

Vincent de Paul a contribué à la mise en œuvre et au succès de la **Contre-Réforme**, réponse des catholiques à l'apparition de l'**Eglise protestante** au XVI^e siècle.

De multiples désirs de transformation

Le protestantisme naît en 1517 lorsque qu'un moine allemand de la règle de Saint Augustin, Martin Luther, fait sécession devant les abus et les insuffisances de l'Eglise. En cette fin de Moyen-Age, les calamités présentées comme des châtiments divins par le clergé, induisent dans la pensée des hommes de ce temps, la question du salut et l'idée de la condamnation éternelle.

Tandis que des réformateurs préconisent des changements – Erasme veut réformer la Papauté – ou les mettent en œuvre – Guillaume Briçonnet et le groupe de Meaux - la Papauté tarde à réunir les cardinaux pour définir sa position. Ce sera le **Concile de Trente**, annoncé dès 1534, dont les 25 sessions se tiendront de 1545 à 1563.

La réponse de la papauté et sa réception en France

Ce **CONCILE** met fin aux scandales (**SIMONIE**, cumul et **NEPOTISME**) et détermine la foi désormais catholique : péché originel, justification, sacrements de l'Eucharistie et de la Communion, indulgence, etc...

Il réinstaura le principe fondamental que toute charge ecclésiastique doit être accompagnée d'une fonction spirituelle : aux évêques, il enjoint de résider dans leur diocèse et d'y faire au moins une tournée par an ; aux curés, il ordonne de rester auprès de leurs fidèles et de leur faire le catéchisme. Il crée un séminaire dans chaque diocèse où seront désormais formés les futurs prêtres.

Les principes religieux de ce concile font l'unanimité en France. Mais l'adoption des **CANONS** achoppe sur l'aspect juridique, car les parlements du royaume se soucient de défendre les libertés, les privilèges et les coutumes nationales. Ainsi, seul le clergé de France adoptera officiellement les canons en 1615, même si ses membres avaient commencé à les mettre en pratique dès la fin du concile.

Troubles militaires, désordres civils, pacification provisoire

En **France**, les protestants sont tolérés jusqu'à l'affaire des Placards en 1534. Ces affiches pamphlétaires qui attaquent sans détour la messe et le clergé déclenchent la répression du roi François 1^{er}. De part ses liens resserrés avec l'Eglise – investiture du sacre et nomination des évêques et abbés – la royauté française perçoit désormais les protestants comme une menace. Leur chef, Jean Calvin, ne se sentant plus en sécurité, se réfugie à Strasbourg puis à Genève où il organise et fonde les Eglises protestantes et finalise sa théorie de la **PREDESTINATION**.

A la mort du roi Henri II en 1559, une **crise politique** s'ajoute à la **cassure religieuse** : la régente, Catherine de Médicis et son chancelier, Michel de l'Hôpital, échouent dans leur ambition de trouver un accord dogmatique (colloque de Poissy en 1562). Pendant 16 ans, huit guerres de religion se succèdent, qui marquent le réveil des aspirations féodales où les grands s'affrontent pour dominer la personne physique du roi et peser sur le gouvernement.

Après les massacres de la Saint Barthélémy (août 1572) perpétrés dans plusieurs villes du royaume, les protestants, horrifiés, s'organisent en Etat indépendant. L'autorité suprême est retirée au roi de France et confiée aux Etats Généraux et à un chef militaire, le Protecteur. Le territoire est divisé en provinces autonomes administrées par un conseil provincial et défendues par un général, chef des troupes régionales.



Satyre menippée de la vertu du catholicon d'Espagne, et de la tenuë des Etats de Paris Nouvelle édition, imprimée sur celle de 1677, corrigée, & augmentée d'une suite de remarques sur tout l'ouvrage, et pour l'intelligence des endroits les plus difficiles. - A Ratisbonne : chez Mathias Kerner. M. DC. XCVI [AS6479]

Légende : Tant la religion put conseiller de crimes ! (Lucrèce, *De rerum Natura*, traduction par A. Ernout, Les Belles Lettres, Paris, 1920).

L'image fait référence à un épisode connu : en 1590, lors de la procession du clergé et d'étudiants appartenant à La Ligue, un coup de feu atteint accidentellement un proche du légat du pape. (*Memory before Modernity. Practices of Memory in Early Modern Europe*, Brill, Leyde, 2013, p. 124)



Historiae concilii tridentini Libri Octo / Paolo Sarpi. – Gorinchem : P. Vinck, 1658 ; imprimé à Dordrecht par Nicolaes de Vries, 1657. [AS 6305]

Légende : Véritable représentation de l'assemblée des Pères du Concile de Trente, commencée à la fin de l'année 1545, achevée au terme de l'année 1563, siégeant Paul III, Jules III, Marcel II, Paul IV et Pie IV. Dans les 25 sessions qui se sont tenues, ont été présents 7 cardinaux dont 5 légats du pape, 16 légats des rois, des princes et des Républiques ; 250 patriarches, archevêques, évêques, abbés, généraux d'ordres [ecclésiastiques], qui, tous, sont docteurs en théologie et dans les deux droits.

Puissants, les protestants obtiennent du roi Henri IV la pleine reconnaissance de la liberté de conscience, une liberté de culte sous conditions, l'accessibilité à tous les emplois, la création de chambres juridiques spécifiques auprès des parlements et une centaine de **PLACES DE SURETE** : c'est l'**Edit de Nantes** qui met fin aux guerres de religion en 1598.

Henri IV ménage ainsi le parti protestant qu'il juge indispensable à l'équilibre politique de la France, contrepoids utile au parti dévot, ligueur et pro-espagnol.